

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1084

présenté par

M. Darmanin, M. Straumann, M. Gérard, M. Daubresse, M. Teissier, M. Poisson, M. Solère et  
Mme Poletti

-----

**ARTICLE 58**

I. – À la fin de l’alinéa 137, supprimer les mots :

« organisé pour l’accès en automobile ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 141, supprimer les mots :

« organisés pour l’accès en automobiles »,

III. – En conséquence, procéder à la même suppression à la fin de l’alinéa 142.

IV. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 143, supprimer les mots :

« organisé par l’accès en automobile ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rétablir l’égalité de traitement quel que soit le mode de retrait.